



Commune de
Granges-Paccot

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 21 MAI 2012

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 24.07.2012

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic.

Présences : 73 citoyennes et citoyens, selon liste annexée (à noter 4 arrivées tardives).

M. René Schneuwly ouvre l'Assemblée communale à 20:05 heures et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

M. René Schneuwly salue en particulier Mme Christine Schneuwly, ancienne députée au Grand conseil, Mme Silvia Degex, ancienne Conseillère communale, M. Hubert Chassot, ancien Vice-syndic et ancien Président de la Paroisse de Givisiez/Granges-Paccot, les membres de la Commission financière ainsi que Mme Jungo-Lehner, représentante du « Freiburger Nachrichten ».

Se sont excusés :

Mme Isabelle Chassot, Conseillère d'État, M. Georges Gillon, ancien Syndic, Mme et M. Rege, ainsi que Mme Gruber.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980, la présente assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 11 mai 2012 et par l'envoi d'une convocation « tout-ménage » le 07.05.12. La convocation a été affichée au pilier public dès le 11 mai 2012 et publiée dans le bulletin communal le « Trait-d'union » adressé par tout-ménage le 10.05.12.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. René Schneuwly, Syndic, déclare l'assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12.12.2011
Le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition à l'Administration communale dès le 9 mai 2012
2. Comptes 2011
 - a. Présentation générale des comptes de fonctionnement et d'investissements
 - b. Rapport de la Commission financière, discussion et votes
3. Investissements 2012
 - 3.1. Routes
 - 3.1.1. Entretien et réfections 2012
 - 3.1.2. Reprise de la Route de Josaphat
 - 3.2. Installations solaires
 - 3.3. Rapports de la Commission financière, discussion et votes
4. Modification des statuts de l'ACSMS
5. Modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
6. Approbation des statuts de l'ARS
7. Divers

Nomination des scrutateurs

M. René Schneuwly, Syndic, désigne en qualité de scrutateurs, Mme Josiane Gretillat et M. Eric Delaloye. En cas de vote à bulletin secret ou au scrutin de liste, M. Claude Robatel, Administrateur communal, se joindra aux scrutateurs.

Liste de présence

M. Schneuwly précise que la liste des présences est tenue à l'entrée. Les personnes ne l'ayant pas signée doivent se manifester. Les retardataires sont priés de signer la liste dès la fin de l'assemblée. 73 citoyens et citoyennes participent à l'assemblée de ce soir.

Enregistrement

En vertu de l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant s'exprimer sont priées de le faire en utilisant le micro mis à disposition.

M. Schneuwly présente Mme Laura Robatel. Nouvelle collaboratrice à l'Administration communale, cette dernière remplace Mme Isabelle Marchon et s'occupe principalement du contrôle des habitants.

M. Schneuwly rend ensuite hommage à M. Vincent Thalmann, ancien Vice-syndic, emporté par un cancer à l'âge de 56 ans. Entré au Conseil communal en 1986, M. Thalmann, dont nous gardons un souvenir lumineux, a siégé durant 20 ans. Dans un premier temps responsable de la révision du PAL de la Commune ce dernier a ensuite assumé la responsabilité des finances. M. Thalmann a effectué avec brio toutes les tâches qui lui ont été confiées. M. Schneuwly adresse toute sa sympathie à la famille de M. Vincent Thalmann.

1. Procès verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2011 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal et était en consultation à l'Administration communale depuis le 10 mai 2012. Aucune remarque n'est formulée. Dès lors, ce procès-verbal est approuvé par applaudissements à sa rédactrice, Mme Isabelle Carrupt. La bande d'enregistrement de l'assemblée peut donc être effacée.

2. Comptes 2011

M. René Schneuwly précise que les comptes de fonctionnement et d'investissements seront présentés, dans leur ensemble, par M. Philippe Chassot, Responsable des finances. La Commission financière donnera ensuite son préavis et la discussion générale sera ouverte.

M. Philippe Chassot salue l'Assemblée et précise que, pour la première fois, les comptes 2011 de la Commune intègrent la nouvelle péréquation financière.

Le total des charges, hors amortissements supplémentaires, s'élève à CHF 12'367'000.- pour un budget de CHF 12'772'000.-, soit un écart de CHF 405'000.- représentant 3%. Le total des recettes s'élève à CHF 13'244'000 pour un budget de CHF 12'781'000, soit un écart de 463'000.- ou 3.5 % de recettes supplémentaires. Les amortissements supplémentaires s'élèvent à CHF 845'000, le bénéfice de l'exercice à CHF 31'285.-. Globalement le budget a été respecté et l'exercice 2011 est similaire aux années précédentes, soit bon.

M. Philippe Chassot précise que les comptes ont été publiés en détail dans le dernier bulletin communal remis à tous les ménages de la Commune le 10 mai dernier et ont pu être consultés à loisir. Dans ce sens, les comptes 2011 sont présentés sous forme de graphiques et commentés de façon succincte, l'accent étant mis sur les différences significatives par rapport au budget 2011 ou comptes 2010.

Le résultat des comptes d'investissement 2011 présentent un bénéfice de CHF 1'266'053.80.-

À noter que les comptes d'investissements 2011 comprennent les dépenses d'investissements effectives et sont comparés aux budgets votés ou reportés. Les budgets d'intention font également l'objet de commentaires.

M. Schneuwly passe la parole à M. Alexandre Rigolet, Président de la Commission financière. Ce dernier indique que la commission financière a examiné les comptes de fonctionnement et d'investissements 2011 de la commune de Granges-Paccot ainsi que le rapport de révision de la fiduciaire BfB sise à Fribourg. Sur la base de cet examen, la Commission financière propose d'approuver les comptes d'investissements et de fonctionnement 2011 tels que présentés. À souligner que les comptes arborent un bénéfice de CHF 31'285.- démontrant l'excellente situation financière de la commune de Granges-Paccot.

M. Schneuwly remercie M. Alexandre Rigolet et les membres de la Commission financière pour leur collaboration.

La discussion générale est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Aux votes séparés, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et d'investissements 2011.

3. Investissements 2012

M. René Schneuwly aborde le point 3 de l'ordre du jour, soit les investissements 2012. Le premier objet, relatif aux routes communales, est présenté par M. André Demierre – Responsable de l'édilité, des transports et communications.

3.1. Routes

3.1.1. Entretien et réfections 2012

Le Conseil communal a mandaté, fin 2011, le Bureau d'Ingénieurs Civils Jean-Jacques Métrailler pour une étude visant à estimer les travaux d'entretien à réaliser sur le réseau routier principal de la Commune. Un devis préalable a été établi pour les différents travaux à effectuer dès 2012.

Il a ainsi été constaté que certains secteurs et tronçons nécessitent une réfection urgente pour le bien-être et la sécurité des différents usagers.

Il s'agit :

- De la Route d'Agy. Réfection de trois arrêts de bus et d'une portion de route sise devant Forum Fribourg. **Estimation des travaux : CHF 75'000.-**
- De la Route de Chavully. Réfection de la portion de route sise entre le passage supérieur de l'A12 et la Route de Chenevière. **Estimation des travaux : CHF 75'000.-**

Tenant compte des frais d'honoraires, des divers et imprévus, le montant total de ces différents travaux s'élèvera à **CHF 200'000.-**.

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour l'entretien et la réfection d'une partie du réseau routier de la Commune. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres et les recettes courantes de la commune.

M. Schneuwly remercie M. Demierre pour son intervention et passe la parole à M. Rigolet, Président de la Commission financière.

La Commission financière a examiné le dossier concernant le crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour l'entretien et la réfection de la Route d'Agy, à savoir la réfection de trois arrêts de bus et d'une portion de route sise devant Forum Fribourg ainsi que de la Route de Chavully, à savoir la réfection de la portion de route sise entre le passage supérieur de l'A12 et la Route de Chenevière.

Sur la base de cet examen, la Commission financière préavis favorablement le crédit d'investissement de CHF 200'000.- relatif à la réfection d'une partie du réseau routier de la commune. Le financement de ces dépenses sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'assemblée approuve à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 200'000.- relatif à l'entretien et la réfection des routes à réaliser en 2012.

M. Schneuwly remercie M. André Demierre pour sa présentation.

3.1.2. Reprise de la Route de Josaphat

M. Schneuwly donne à nouveau la parole à M. André Demierre pour l'objet suivant relatif à la reprise de la Route de Josaphat tout en précisant qu'il s'agit là du tronçon de route entre la route d'Agy et le quartier de Josaphat. Les infrastructures de Josaphat seront reprises ultérieurement. Une convention est en cours d'élaboration avec la société Routes Modernes SA.

Les travaux de construction voués à l'habitation dans le Vallon de Josaphat sont en passe de se terminer. Une convention réglant la reprise de la route de quartier (y compris l'éclairage et les canalisations) doit encore être signée entre les propriétaires des articles concernés et la commune de Granges-Paccot.

Le décompte final présenté par la Société Routes Modernes SA à Fribourg fixe le prix total de reprise de l'infrastructure à CHF 203'038.- (CHF 25'865.- pour les canalisations et CHF 177'173.- pour les travaux de génie civil).

La commune de Granges-Paccot entend reprendre le total de ces investissements, pour le génie civil à raison de 25 % (CHF 44'293.-) et pour les canalisations à raison de 50 % (CHF 12'932.-).

Le montant total, hors taxe, de cette reprise par la Commune s'élève donc à CHF 57'225.-.

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 65'000.- pour la reprise de la route de Josaphat par la Commune. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Demierre pour sa présentation et passe la parole à M. Rigolet, Président de la Commission financière.

La Commission financière a examiné le dossier concernant le crédit d'investissement de CHF 65'000.- pour la reprise de la Route de Josaphat par la commune de Granges-Paccot. Sur la base de cet examen, la Commission financière préavis favorablement le crédit d'investissement de CHF 65'000.- relatif à la reprise de la Route de Josaphat par la

commune de Granges-Paccot. Le financement de ces dépenses sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Avant de passer au vote, M. René Schneuwly précise encore que la reprise de la Route de Josaphat concerne uniquement le tronçon entre la Route d'Agy jusqu'à hauteur de l'entrée du parking qui dessert l'Allée de Reynold. Les infrastructures de Josaphat feront l'objet d'une convention qui stipulera l'état impeccable des infrastructures et l'absence d'investissement. La Commune assurera le déblaiement de la neige, le nettoyage et l'entretien des canalisations. M. René Schneuwly ajoute qu'avant la reprise, l'ensemble des installations sera vérifié et les éventuelles réparations exécutées.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 65'000.- relatif à la reprise de la première partie de la Route de Josaphat par la Commune.

3.2. Installations solaires

M. René Schneuwly aborde le point suivant relatif aux investissements 2012 et passe la parole à M. Robert Perler, Vice-syndic et responsable du dicastère de l'énergie, pour la présentation du projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Soucieuse de l'environnement, la commune de Granges-Paccot souhaite obtenir le label « Cité de l'énergie ». Pour y arriver, diverses actions ont déjà été entreprises : chauffage à distance, assainissement de l'éclairage public (voté en Assemblée communale en décembre dernier) et subvention pour les vélos électriques.

Afin de poursuivre les actions en faveur de l'environnement et obtenir le label « Cité de l'énergie », le Conseil communal, sur proposition de la Commission de l'énergie, propose une nouvelle action qui consistera à installer 313 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments administratifs de Chantemerle 60 et sur l'école de Chantemerle.

La Confédération (Swissgrid) s'engage à reprendre le KWh fourni par une installation écologique par une rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC); ce prix, qui varie constamment, est fixé à la mise en service de l'installation et pour une durée de 25 ans. Une demande est actuellement en cours. Le Conseil communal vous propose, en cas de fixation d'un prix de reprise supérieur à CHF 0.30, d'accepter ce projet.

Une étude a été menée et des offres ont été demandées à diverses entreprises actives dans le solaire. Le coût total pour ces deux bâtiments devrait s'élever à CHF 235'000.-. En comptant sur une RPC de CHF 0.35 le KWh, l'investissement serait amorti après 14 ans. Après 16 ans avec un prix de reprise de CHF 0.30 le KWh.

Le Conseil communal ainsi que la Commission de l'énergie proposent à l'Assemblée communale d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 235'000.- pour cette installation de panneaux solaires. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Perler pour sa présentation et cède la parole à M. Rigolet, Président de la Commission financière.

La Commission financière a examiné le dossier concernant le crédit d'investissement de CHF 235'000.- pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments administratifs de Chantemerle 60 et sur l'école de Chantemerle.

Sur la base de cet examen, la Commission financière préavise favorablement ce crédit de CHF 235'000.- qui sera prélevé sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'assemblée approuve à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 235'000.- relatif à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments de Chantemerle 60 et de l'école de Chantemerle.

4. Modification des statuts de l'ACSMS

M. René Schneuwly prend la parole et demande à l'assemblée si la lecture intégrale des statuts précités doit être faite ou si les explications détaillées préalablement fournies dans le « Trait-d'union » et celles à venir ce soir avec la possibilité de poser des questions pourraient être suffisantes.

Quelqu'un demande t'il la lecture des statuts ? La lecture n'est pas demandée.

Après avoir précisé le sens de l'abréviation ACSMS, soit Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux, M. René Schneuwly en rappelle la constitution, à savoir :

- Le home médicalisé de la Sarine ;
- Le Services des ambulances de la Sarine ;
- Indemnités forfaitaires (Indemnités journalières pour personnes ayant à charge un parent handicapé à domicile),
- Fondation pour l'aide et les soins à domicile (antenne à Granges-Paccot).

Le précédent principe de la loi sur la péréquation financière intercommunale, dédié au traitement des relations financières entre l'Etat de Fribourg et les Communes, est basé sur deux principes péréquatifs distincts. Il s'agit maintenant de rechercher une solution simple et identique pour l'ACSMS et l'Association du CO, et de remplacer les anciens critères par celui de la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF). La solution retenue est la suivante :

- 75% de la dépense selon la population ;
- 25% de la dépense selon la population pondérée par l'IPF (indice de potentiel fiscal).

Force est de constater que, pour la première fois, les comptes de la commune de Granges-Paccot comportaient les effets de cet IPF dont l'effet n'est pas à négliger car il représente un peu plus de CHF ½ million de dépenses supplémentaires.

Les subventions accordées par le Canton aux communes et les participations de ces dernières aux dépenses cantonales ne tiendront plus compte de critères péréquatifs, la répartition se basant uniquement sur le coût moyen par habitant.

En ce qui concerne Granges-Paccot, la modification ainsi proposée pour l'ACSMS est neutre dans le sens où elle n'engendre pas de dépenses supplémentaires par rapport aux autres critères tels qu'ils étaient arrêtés par les anciens statuts.

Pour rappel, M. René Schneuwly précise que, lors de l'Assemblée communale de Granges-Paccot du mois de décembre, il avait été proposé, et cela avait été accepté, de suspendre cet objet de manière à suivre l'évolution du dossier.

À ce jour il n'y a plus lieu d'attendre, si ce n'est pour faire une remarque générale valable pour les trois objets :

L'IPF comporte, comme précédemment expliqué, 2 systèmes, avec d'un côté la péréquation des ressources et, de l'autre, la péréquation des besoins. Dans la nouvelle proposition la péréquation des ressources reste. En revanche, la péréquation des besoins disparaît. La solution est admise comme équitable compte tenu des services qui sont rendus et du fait que

les demandeurs font avant tout partie de la population de l'Agglomération raison pour laquelle le Conseil communal propose l'acceptation de cette modification avec la péréquation suivante :

- 75% de la dépense selon la population ;
- 25% de la dépense selon la population pondéré par l'IPF.

M. René Schneuwly ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'ACSMS telle que présentée.

M. René Schneuwly remercie l'assemblée et passe au point 5 de l'ordre du jour

5. Modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Pour rappel, M. René Schneuwly précise que, lors de l'Assemblée communale de Granges-Paccot du mois de décembre, il avait été proposé, et cela avait été accepté, de suspendre ce objet de manière à en suivre son évolution et répondre à diverses interrogations. La Commune souhaitait obtenir certaines assurances de la part de l'Association au sujet des CO fréquentés par nos élèves.

M. René Schneuwly ajoute que la part de la commune de Granges-Paccot liée à l'utilisation de la clef de répartition 75% selon la population et 25% selon la population pondérée par l'IPF induit une augmentation annuelle chiffrée à l'heure actuelle à CHF 60'000.- voir CHF 70'000.-. À noter que le critère économique (nombre d'élèves fréquentant les CO) a été abandonné.

Tous nos élèves, hormis ceux de Villars-sur-Glâne, sont dirigés vers les CO de Jolimont et, principalement, du Belluard. Ces CO appartiennent à la Ville de Fribourg qui, elle-même, n'est pas membre de l'Association de Communes. La Ville de Fribourg facture à l'association de Communes un certain montant par élève pour les élèves fréquentant les CO de la Ville de Fribourg. Nous payons donc, par le jeu de la péréquation et par élève, un montant supérieur aux coûts facturés par la Ville de Fribourg. Raison pour laquelle nous avons demandé à ce que ce montant ne soit pas pris en considération. Autre inconvénient, les CO de la Ville de Fribourg sont anciens et surtout n'ont jamais été rénovés. Il en est de même avec tous les équipements. À noter que la qualité de l'enseignement et des professeurs n'est en rien mise en cause. À cela l'Association a répondu que ceci nécessiterait une nouvelle modification des statuts, ce qui n'est pas envisageable pour l'heure. À la suite de l'adjonction de l'IPF, le sacrifice imposé aux communes dites riches paraît suffisant de sorte qu'il faudrait s'en tenir au niveau des flux de dépenses entre les communes, au critère de la population sans autre pondération.

Aujourd'hui, nous n'entendons pas jouer les perturbateurs au sein du District. La dépense complémentaire qui est demandée à la Commune est tout à fait supportable, raison pour laquelle le Conseil communal propose l'acceptation de cette modification avec la fourchette suivante :

- 75% de la dépense selon la population ;
- 25% de la dépense selon la population pondéré par l'IPF.

M. René Schneuwly ajoute que, si aucune solution n'est trouvée d'ici à la fin de l'année, il appartiendra au Préfet de la Singine, mandaté par le Conseil d'Etat, de définir la répartition de ces frais au niveau du District. À noter que la répartition d'usage dans le district de la Singine est de 50% selon le chiffre de la population légale et 50% selon la population pondérée par l'IPF, ce qui engendrerait, d'évidence, des coûts supplémentaires, ce que la commune de Granges-Paccot ne souhaite en rien.

M. René Schneuwly ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve à la majorité – 3 abstentions – la modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français telle que présentée.

M. René Schneuwly précise que Préfet de la Sarine sera informé de ces deux modifications, remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Approbation des statuts de l'ARS

M. René Schneuwly précise le sens de l'abréviation ARS, soit Association régionale de la Sarine et ajoute, en préambule que, contrairement aux autres districts, le district de la Sarine, qui comporte 36 communes, ne dispose pas d'association faîtière. Autre aspect non négligeable et contrairement à d'autres associations, en particulier l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, la Ville de Fribourg est intégrée dans ce projet, ce qui revêt une certaine importance. Le constat à faire, dans l'état actuel de la situation, est qu'il est difficile de mettre en place une stratégie régionale de développement et de réaliser des projets d'intérêt commun à toutes les communes du district. Il est également indispensable qu'une association représente nos communes auprès des autorités politiques. Afin de palier à cette situation dommageable, il s'agit donc de créer un instrument de coordination intercommunale indispensable au dynamisme de la région et à l'usage rationnel et économique de nos ressources afin de défendre les intérêts de notre district. Une autre raison de créer cette association réside dans le fait, qu'au niveau fédéral, on parle d'une nouvelle politique régionale et des projets doivent être développés à ce niveau là. Seule une association fédératrice doit pouvoir les défendre. Dans le contexte de mise en place des instruments nécessaires à une collaboration intercommunale, le fonds d'investissement régional permettra à la région, soit l'ensemble des communes du district de la Sarine, de contribuer financièrement aux futurs projets d'infrastructures d'importance régionale nécessaires au développement économique et social de notre district.

M. René Schneuwly précise ensuite la signification des différents termes employés dans le message paru dans le « Trait-d'union » :

Art. 2 :

- Membres : Il s'agit des 36 communes du district ;
- District, partagé en 4 secteurs : Fribourg, Ceinture Sarine nord, Sarine Ouest et Haute Sarine.

Ce découpage vise, pour l'essentiel, à assurer une représentation juste et équilibrée de toutes les régions et sensibilités au sein du Comité de direction (trois représentants par secteur). À noter que la présence de communes de l'Agglomération (communes-ponts) dans les secteurs de la Haute-Sarine (Marly) et de Sarine Nord et Ouest (Avry, Belfaux, Matran) permet de dépasser le clivage Agglo/non-Agglo et de créer des relais entre les régions dont elles font parties historiquement et l'Agglomération dont elles partagent la destinée. Les quatre secteurs ont été définis de manière à tenir compte des collaborations existantes, de la proximité géographique et de l'équilibre entre les régions. Hormis la ville de Fribourg, avec le nombre le plus élevé d'habitants, les trois autres secteurs forment des ensembles cohérents et relativement équilibrés, soit environ 20'000 habitants par secteur.

Art. 3 – But et moyens

- Buts

Promouvoir sur le plan régionale l'ensemble des aspects du développement ;
Participer financièrement à la réalisation des infrastructures d'intérêt régional ;
Représenter les intérêts des communes de la Sarine auprès des autorités et toute autre institution politique.

Art. 7 – Point II - l'Assemblée des délégués :

- Toutes les communes sont représentées en fonction de la population légale ;

Point IV - Fonds régional d'investissement

- Il est destiné au financement ou au subventionnement des infrastructures ;
- L'alimentation du fonds par les communes est fixé à CHF 1'000'000'00.- par année ;
- La limite maximale d'endettement est fixée à CHF 15'000'000.00.
- En ce qui concerne les réalisations, il n'est pas du rôle de l'association d'être le maître d'ouvrage du projet d'intérêt régional. Une commune, respectivement un groupe de communes, sera toujours l'initiateur d'un projet. Le rôle de l'association, au même titre que d'autres investisseurs, étant de subventionner, en règle générale, les projets qui répondent aux critères d'intérêt régional définis par les statuts. À ce niveau là, la subvention ne sera pas entière, puisque, par rapport au montant attribué, 70% seront financés par le fonds d'investissement alimenté principalement par la contribution annuelle des communes. Le solde, soit 30%, est assumé par les communes directement intéressées au projet. Un exemple, la création d'un bassin olympique, partie intégrante du projet du Site Sportif de Saint Léonard laquelle a suscité une pétition signée par 15'000 personnes. Il n'est pas prévu dans ces statuts, de faire vivre l'instrument que l'on aura financé ceci devant faire l'objet d'une convention. Pour exemple et en ce qui concerne la piscine, un montant serait demandé à l'association, entre 2,5 et 5 millions. En revanche, ce qui viendrait après, serait un contrat de location qui devrait être signé par toutes les communes impliquées et qui coûterait, pendant 35 ans, un montant de CHF 13.- à CHF 17.- par habitant. Au terme de ces 35 ans les communes en deviendraient propriétaires pour CHF 0.

En résumé ce fonds est déclenché par un projet soumis à l'association par une commune ou un groupe de commune ou d'autres partenaires à l'association. L'Association décide alors de sa participation.

Fonctionnement :

- Un Secrétaire régional sera engagé. En fonction du degré d'activité de l'association, le budget de fonctionnement prévu est de CHF 60'000.- à 100'000.-. À noter que cette fonction pourrait être assumée par des infrastructures déjà existantes comme l'Agglomération.

M. René Schneuwly précise que les infrastructures déjà existantes (Nuithonie ou Equilibre par exemple) ne seront pas intégrées dans cette nouvelle association et continueront à vivre comme actuellement. À noter aussi que la création d'une association exige l'unanimité. Aujourd'hui, 16 communes se sont exprimées, 14 ont accepté, 2 ont refusé. Il faut également s'attendre à d'autres refus ce qui signifie qu'il faudra remettre l'ouvrage sur le métier.

M. René Schneuwly propose l'approbation de ces statuts, y compris en ce qui concerne la répartition financière (75% selon la population - 25% selon la population pondérée par l'IPF).

M. René Schneuwly ouvre la discussion sur cet objet et reste à disposition pour d'éventuelles questions. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve à la majorité – cinq absentions et deux NON – les statuts de l'ARS tels que présentés.

M. René Schneuwly remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Divers

M. René Schneuwly informe l'assemblée de la prochaine séance informative sur la fusion 2c2g (Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot) qui se tiendra le 30 mai à 19:30 à Forum Fribourg. L'occasion, pour les citoyens de Granges-Paccot, de s'informer et de questionner les autorités sur ce projet de fusion.

M. René Schneuwly annonce également le « Marché de Noël » lequel aura lieu le 24 novembre 2012. Ses vifs remerciements sont adressés aux personnes qui œuvrent à cet événement, pour la plupart, à titre bénévole.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Eric Delaloye souhaite connaître l'évolution du projet relatif aux essais de coupures d'électricité. M. René Schneuwly répond que deux secteurs sont soumis à ce test de coupure d'électricité de 01:00 à 05:00 du matin et passe la parole à M. Page, Membre de la Commission de l'énergie. Ce dernier ajoute que ce projet a été accepté lors de l'Assemblée communale du mois de décembre dernier et précise qu'un projet d'assainissement, au vu de l'ancienneté des lampes qui ne correspondent plus aux normes actuelles et du mauvais rendement que cela génère, est prévu. Un éclairage partiel par LED pourrait être envisagé. Parallèlement, le projet, en cours relatif aux essais de coupures d'électricité dans le quartier des Grives et du Coteau a démontré un gain énergie non négligeable. Il est également précisé que des coupures pourraient être prévues dans les quartiers résidentiels et, en ce qui concerne les axes principaux comme la Route de Chantemerle par exemple, une diminution de l'intensité de la lumière à certaines heures pourrait être envisagée, les questions techniques et de rendement devant être pris en compte.

La question est posée de savoir si des mesures en rapport avec l'augmentation de trafic sont prévues à la Route Louis-Braille. M. René Schneuwly précise que la Commune a sollicité la Ville de Fribourg, respectivement le Service de la mobilité afin de réaliser une expertise pour la mise en place d'une zone à modération de trafic (zone 30 ou zone de rencontre) à la Route Louis-Braille.

Mme Jochem, qui réside à l'Allée de Reynold, fait part de sa stupeur et de celle des habitants de ce même quartier, à la vue des gabarits sis devant Allée Reynold jusqu'au centre commercial et qui culminent à plus de 14 mètres. Cette dernière mentionne les infrastructures adéquates pour les enfants, le bien être actuel des habitants de ce quartier où il fait bon vivre. Les deux projets de construction en cours gêneront, d'évidence, ce bien-être et ce confort de vie. Au vu de cela, les habitants souhaitent connaître les intentions de la Commune vis-à-vis de leurs oppositions aux projets de construction. Mme Jochem précise n'avoir reçu aucune nouvelle de la Commune, tant pour l'état d'avancement des dossiers que pour les oppositions. Il en est de même pour l'ensemble des habitants. M. René Schneuwly précise que les modifications des Plans d'aménagement de détail Agy-Expo et Agy-Est sont en cours d'acceptation à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). S'agissant du Plan d'aménagement de détail Agy-Expo et hormis une opposition qui ne concerne en rien les problèmes soulevés par les opposants, aucune autre opposition n'est à relever. Le Conseil communal a décidé d'attendre que la DAEC statue sur les modifications pour traiter les oppositions déposées. Il est précisé que la compétence pour statuer sur la demande d'autorisation de construire, respectivement sur les oppositions, tient du Préfet. Mme Jochem demande que des solutions, négligeant les aspects juridiques mais privilégiant l'aspect humain, soient trouvées d'un commun accord entre la Commune et les opposants. Mme Jochem remercie le CC de prendre cette demande en considération. RS prend acte du message.

Mme Roulin – Chemin du Mettetlet

Mme Roulin invite la Commune à se rendre compte par elle-même de l'état non carrossable du Chemin du Mettetlet et précise que Mme Silvia Degex, ici présente, peut aussi en témoigner. M. René Schneuwly répond que ce souci est quasi quotidien au sein de la Commune. La Bourgeoisie, propriétaire d'une portion du chemin, est prête à remettre gratuitement sa part. D'un autre côté des négociations sont en cours avec les deux autres propriétaires, la Ville de Fribourg et un particulier. Hormis ces trois propriétaires, une partie du chemin a déjà été rachetée à prix d'or par la Commune. M. René Schneuwly rappelle qu'il s'agit d'une servitude agricole et que, bien que ce chemin ne soit pas encore propriété de la Commune, cette dernière effectue les réparations et travaux urgents. Mme Roulin, en tant que résidente à Granges-Paccot, précise payer des impôts, lesquels devraient couvrir ce genre d'entretien. M. René Schneuwly précise que l'entretien des routes est effectué sur ses parcelles et, dès l'acquisition du chemin finalisé, des travaux seront réalisés.

Gérald Bovier – Rte de Josaphat – Opposition au Centre commercial Agy-Est.

M. Bovier souhaite connaître les intentions de la Commune sur le dossier précité. Ce dernier précise qu'un éventuel échelonnement des travaux rendrait la vie des riverains plus supportable pendant cette période. M. René Schneuwly précise que la réponse à donner est identique à la réponse donnée à Mme Jochem.

M. Tardieu – Allée de Reynold

M. Tardieu s'interroge sur l'autorisation de construire à hauteur du bâtiment prévu dans le PAD, soit R + 3 alors que le RCU prévoit une autorisation R + 2. M. Tardieu est surpris qu'il appartienne aux habitants et non à la Commune de soulever cette interrogation. M. René Schneuwly précise que la Commune se livrera à cet examen. Il en sera de même pour les autorités de décision. À noter que la compétence est donnée à la Préfecture pour les autorisations de construire, respectivement à la Direction de l'aménagement, de environnement et des constructions (DAEC) pour l'approbation des modifications du PAD.

M. Boschung – Routes de Chantemerle et de la Chenevière – Zone 30 km/h

M. Boschung précise que l'habitude au regard de ces restrictions de circulation a été bien prise. Toutefois, ce dernier précise que les camions ne respectent pas toutes ces restrictions de circulation et demande à la Commune si des mesures peuvent être prises. M. René Schneuwly répond que ces mesures ont été mises en place à titre d'essai et feront l'objet d'un rapport. Ce dernier sera étudié afin de définir si des mesures complémentaires sont nécessaires. À noter que ces mesures feront l'objet d'une mise à l'enquête.

M. René Schneuwly remercie les membres du Conseil communal, le personnel de d'administration et de l'édilité pour le travail effectué. La séance est levée à 22h15 et M. René Schneuwly invite l'assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :


Claude Robatel



Le Syndic :


René Schneuwly